

Précis de politique : Étude sur la sécurité économique des femmes handicapées

Présenté par le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (RAFHC)

Introduction

Le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (RAFHC) est un organisme féministe bilingue à but non lucratif fondé en 1985. Le RAFHC se consacre à l'élimination de l'isolement, à la suppression des barrières, à la promotion de l'égalité et à l'établissement de la sécurité économique des femmes handicapées au Canada. La mission du RAFHC est de créer des politiques et des mandats, de diffuser des renseignements et de servir de ressource pour les femmes handicapées. Le RAFHC se consacre également à mettre fin à la pauvreté, à améliorer l'accès au logement, à rendre des emplois viables accessibles et à améliorer la qualité de vie des femmes handicapées. Nous sommes très reconnaissantes envers le Comité permanent de la condition féminine de nous accorder l'occasion de participer à cet effort collaboratif pour l'amélioration de la vie des femmes handicapées en ce qui concerne leur sécurité économique.

Dans la présentation « Étude sur la sécurité économique des femmes handicapées »¹, le RAFHC souligne les façons dont les femmes handicapées contribuent à l'économie canadienne et clarifient leurs responsabilités financières et leurs difficultés économiques. Ce précis de politique sur la sécurité économique est divisé en cinq thèmes : la contribution économique des femmes handicapées, la participation en milieu de travail et la participation bénévole, la protection du revenu, l'accès à des logements abordables et accessibles et aux ressources alimentaires et les obstacles comportementaux.

Thème 1 : La contribution économique des femmes handicapées

L'apport financier des femmes handicapées à l'économie canadienne est important pour ce qui est de l'achat de biens et de services. Ces femmes représentent un moteur économique important pour notre pays, car les services qu'elles requièrent sont d'importantes sources d'emploi et profitent à l'industrie ainsi qu'au commerce dans les secteurs suivants :

- Services de santé
- Mesures de soutien aux personnes handicapées
- Garde d'enfants
- Transport adapté

¹ Rapport présenté par Carmela Hutchinson, présidente par intérim du RAFHC, et Bonnie Brayton, directrice générale exécutive du RAFHC, au Comité permanent de la condition féminine le 3 mai 2007 à Ottawa, Canada.

Thème 2 : Participation en milieu de travail et participation bénévole

Pour assurer une égalité de participation en milieu de travail pour les femmes handicapées au Canada, le RAFHC voudrait voir des améliorations dans les domaines suivants :

- Parité salariale
- Possibilités d'emplois viables
- Adaptations en milieu de travail
- Adaptations à domicile
- Possibilités d'acquérir des nouvelles compétences
- Système national de garderies

Étant donné une pénurie de main-d'œuvre au Canada, les entreprises se tournent vers les personnes handicapées en tant que réponse possible à cette pénurie².

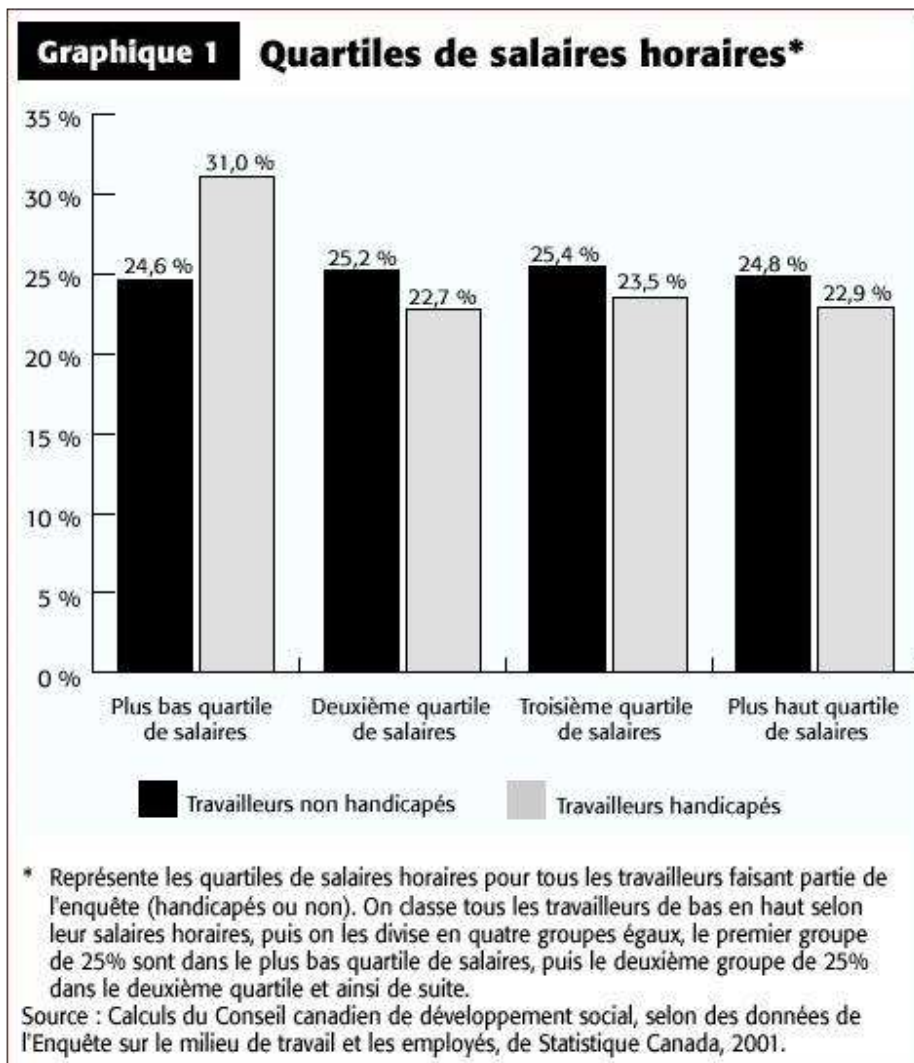
Parité salariale

Les femmes handicapées créent des occasions d'emploi, mais n'ont pas accès à la parité salariale en comparaison avec les femmes non handicapées. Des calculs effectués par le Conseil canadien de développement social³ à partir des données recueillies lors de l'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE) de 2001 menée par Statistique Canada indiquent que les femmes handicapées sont limitées à occuper des postes offrant des bas salaires et qu'elles gagnent 1,9 % de moins que les femmes non handicapées dans les plus hauts quartiles de salaires. Les relations salariales asymétriques doivent être éradiquées, car elles vont à l'encontre de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, partie 1, obligations de l'employeur, section 5, a, b⁴.

² CANADA. RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. *Vers l'intégration des personnes handicapées 2006*. – Chapitre trois : Apprentissage, compétences et emploi. Disponible en ligne au : http://www.rhdsc.gc.ca/fr/condition_personnes_handicapees/rapports/rhf/2006/page00.shtml

³ CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. *Fiche d'information du CCDS Personnes handicapées, numéro 16, 2004*. Disponible en ligne au : <http://www.ccsd.ca/drip/francais/recherche/dis16/index.htm>

⁴ CANADA. MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (1995, chapitre 44), partie 1. Disponible en ligne au : http://laws.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/E-5.401/bo-ga:l_I:bo_ga:l_II/20070518/fr?command=searchadvanced&caller=AD&search_type=bool&shorttitle=employment%20equity&day=18&month=5&year=2007&search_domain=cs&showall=L&statuteyear=all&lengthannual=50&length=50&page=3



Si le Canada désire « bâtir une économie forte »⁵ au sens d'Avantage Canada, le besoin en matière de possibilités d'emplois viables respectant la parité salariale pour les femmes handicapées doit être reconnu. Des possibilités d'emploi qui respectent la parité salariale garantiront la sécurité économique et le pouvoir d'achat de ces femmes. Par conséquent, la parité salariale et les possibilités d'emploi feront augmenter l'assiette de l'impôt et diminuer la pénurie de main-d'œuvre au Canada.

⁵ CANADA. MINISTÈRE DES FINANCES. *Avantage Canada : bâtir une économie forte pour les Canadiens. Résumé*. Novembre 2006. Disponible en ligne au : <http://www.fin.gc.ca/ec2006/plan/ecpamf.html>

Possibilités d'emplois viables

Les femmes handicapées ont besoin de possibilités d'emplois et de possibilités de bénévolat viables. Les possibilités d'emploi devraient prendre en considération l'éducation et l'expérience en tant qu'ensemble de compétences. Le RAFHC veut que les postes d'emploi et des postes bénévoles soient gratifiants tant au niveau financier que personnel. Les dépenses encourues par les bénévoles pendant l'exercice de leurs fonctions doivent être remboursées et les aménagements visant à tenir compte des besoins des personnes handicapées sont primordiaux. Les emplois viables devraient inclure des possibilités de promotion et d'avancement⁶. Le RAFHC aimerait assurer la sécurité économique des femmes handicapées grâce à la participation directe au sein de la main d'œuvre.

Secteurs de la main-d'œuvre accessibles et tenant compte des besoins des personnes handicapées

Le RAFHC voudrait assurer une participation au marché du travail accessible et qui tient compte des besoins des personnes handicapées. Selon le RAFHC, le secteur de l'emploi et le secteur bénévole doivent mettre en place une pluralité de solutions pour tenir compte des besoins de leurs employés et de leurs bénévoles, telles que de :

- Permettre les arrangements flexibles en milieu de travail (c. à d. heures, lieux, etc.)⁷
- Générer un dialogue sécuritaire et continu entre les employeurs et les employés et les bénévoles au sujet des mesures de soutien pour les personnes handicapées en milieu de travail

Les adaptations en milieu de travail et les adaptations pour les bénévoles sont des éléments essentiels à l'établissement d'un environnement de travail non discriminatoire. Les résultats de recherche publiés par la Canadian Abilities Foundation (CAF) évalue ce coût : « les coûts annuels d'adaptations sur le milieu de travail sont inférieurs à 1 500 \$ »⁸. Selon le RAFHC, ce coût est, financièrement, à la portée de la plupart des employeurs. Le RAFHC se consacre à l'éducation du secteur de la main-d'œuvre au sujet

⁶ CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. *Fiche d'information du CCDS Personnes handicapées*, numéro 16, 2004. Disponible en ligne au : <http://www.ccsd.ca/drip/francais/recherche/dis16/index.htm>

⁷ CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. *Fiche d'information du CCDS Personnes handicapées*, numéro 18, 2005. Disponible en ligne au : <http://www.ccsd.ca/drip/francais/recherche/dis18/>

⁸ CANADIAN ABILITIES FOUNDATION. *Summary Report – Neglected or Hidden: Connecting Employers & People with Disabilities in Canada*. 2004. Disponible en ligne au : http://enablelink.org/features/noh/noh_summary_en.html

des moyens de répondre aux besoins des femmes handicapées afin de faire du marché du travail une possibilité viable.

Adaptations à domicile

Le RAFHC se consacre à l'amélioration de la vie des femmes handicapées dans les sphères publiques et privées, ce qui commence par l'initiative de tenir compte de leurs besoins à leur domicile. Le RAFHC fait la recommandation suivante à ce sujet :

- Les soutiens pour répondre aux besoins des femmes handicapées doivent aussi être disponibles à la maison.⁹

Les femmes handicapées doivent être appuyées par des adaptations à domicile pour qu'elles soient en mesure d'effectuer des tâches ménagères.

Possibilités d'acquérir des nouvelles compétences

Le RAFHC croit que la sécurité est possible pour les femmes handicapées si le Canada investit dans leur vie des façons suivantes :

- La création d'occasions d'entrepreneuriat
- Des programmes de formation technique¹⁰ qui permettent l'acquisition de nouvelles habiletés
- Un accès à des programmes de formation pour les personnes admissibles à l'assurance-emploi (AE)

Le RAFHC attend avec impatience la participation du Canada au sens d'*Avantage Canada* au sujet de « la création des conditions propices à l'épanouissement des Canadiens, de même que des entreprises et des organisations. »¹¹. Le RAFHC est encouragé par Avantage Canada et croit que des possibilités pour les entreprises indépendantes et la formation technique vont faire augmenter les compétences qui améliorent l'employabilité des femmes handicapées.

⁹ FAWCETT, Gail. *Vaincre les obstacles : les femmes handicapées et le marché du travail en Ontario*. CCDS, Ottawa, 2000. Disponible en ligne au : <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2000/vlo/>

¹⁰ CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. *Fiche d'information du CCDS Personnes handicapées*, numéro 16, 2004. Disponible en ligne au : <http://www.ccsd.ca/drip/francais/recherche/dis16/index.htm>

¹¹ CANADA. MINISTÈRE DES FINANCES CANADA. *Avantage Canada : bâtir une économie forte pour les Canadiens. Résumé*. Novembre 2006. Disponible en ligne au : <http://www.fin.gc.ca/ec2006/plan/ecpamf.html>

Système national de garderies

Le RAFHC reconnaît qu'un système national de garderies permettra aux femmes handicapées d'avoir un accès plus facile au marché du travail. Un meilleur système de garderies au Canada accessible et abordable permettra aux femmes handicapées :

- D'atténuer la féminisation de la pauvreté en permettant aux fonds excédentaires d'être utilisés pour un meilleur accès aux ressources alimentaires et au logement
- D'augmenter les chances des femmes handicapées d'obtenir des emplois stables
- D'augmenter les déterminants sociaux de la santé des femmes handicapées et de leurs enfants
- De répondre aux besoins des femmes handicapées et des enfants handicapés

Un meilleur service de garderies au Canada aidera les femmes handicapées à participer à « la vie économique, sociale, culturelle et politique des communautés »¹².

Thème 3 : Protection du revenu

Le RAFHC recommande la création d'appuis et d'une protection du revenu pour les femmes handicapées des façons suivantes :

- La protection du revenu, qui protège les femmes de la pauvreté
- La flexibilité d'alterner entre les programmes de revenu et le monde de l'emploi
- La séparation entre les programmes de revenu, les mesures de soutien pour les personnes handicapées et les services¹³
- L'admissibilité à l'assurance-emploi (AE) pour les entrepreneurs et la suppression des restrictions de l'admissibilité à l'AE pour l'emploi assisté appuyé par le gouvernement fédéral et les programmes appuyés d'entrepreneuriat. Il est vital de supprimer cet obstacle pour que les femmes et les hommes handicapés puissent ainsi profiter d'une mise à jour de leurs compétences dans le but d'augmenter leur employabilité.

¹² ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA PROMOTION DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE. *Stratégie canadienne en matière de services de garde à l'enfance – Cadre d'action proposé*. Ottawa, septembre 2004. Disponible en ligne au : <http://action.web.ca/home/ccaac/alerts.shtml?x=69262>

¹³ Fawcett, Gail. *Vaincre les obstacles : les femmes handicapées et le marché du travail en Ontario*. CCDS, Ottawa, 2000. Disponible en ligne au : <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2000/vlo/>

S'assurer que les femmes handicapées soient protégées financièrement et leur accorder la flexibilité d'alterner entre des programmes de revenu et le monde de l'emploi garantiront à ces femmes et à leurs personnes à charge d'être à l'abri de la pauvreté. Établir une sécurité du revenu et une sécurité économique est essentiel pour les femmes handicapées, car elles sont souvent responsables de la totalité du revenu de leur ménage¹⁴. Par rapport aux programmes de soutien du revenu, on doit aussi reconnaître la nature épisodique¹⁵ de certaines maladies ou certains handicaps et mettre sur pied des structures qui peuvent répondre aux besoins des femmes. Le RAFHC reconnaît que la protection du revenu est nécessaire en tant que mesure préventive pour s'assurer que les femmes handicapées, ainsi que les familles que plusieurs d'entre elles font vivre, soient protégées de la pauvreté et de la violence.

Thème 4 : L'accès à un logement abordable et aux ressources alimentaires

Le RAFHC étend la signification de sécurité économique pour que ce terme englobe :

- Des logements de qualité, accessibles et abordables
- Des logements accessibles et abordables qui doivent aussi être disponibles pour les femmes handicapées qui ont des enfants
- L'accès aux ressources alimentaires

Des logements de qualité et un accès aux ressources alimentaires garantissent aux femmes handicapées et à leurs enfants les déterminants sociaux de base de la santé, qui sont cruciaux pour le bien-être de base au Canada.

Thème 5 : Les obstacles comportementaux

Le RAFHC voudrait adopter les recommandations du rapport *Vaincre les obstacles*¹⁶ pour s'assurer de l'accroissement des possibilités d'emploi pour les femmes handicapées si :

- Les attitudes sociales envers les femmes handicapées s'améliorent
- Les connaissances au sujet des femmes handicapées sont accrues
- Des groupes d'entraide et des forums pour les femmes handicapées sont créés pour servir de ressources d'information pour ces femmes
- Des approches intersectionnelles sont utilisées pour concevoir l'expérience hétérogène des déficiences

¹⁴ CANADA. STATISTIQUE CANADA. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. 1994.

¹⁵ FAWCETT, Gail. *Vaincre les obstacles : les femmes handicapées et le marché du travail en Ontario*. CCDS, Ottawa, 2000. Disponible en ligne au : <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2000/vlo/>

¹⁶ Ibid

Le RAFHC reconnaît que des changements profonds peuvent émaner de la société canadienne si les attitudes sont améliorées et si une analyse de l'oppression plus étendue est appliquée pour la création de politiques sociales et économiques au sujet des femmes handicapées.

Conclusion

Le RAFHC est reconnaissant envers le Comité permanent de la condition féminine de lui avoir accordé cette occasion de participer à l'amélioration de la sécurité économique des femmes handicapées et de cette occasion de collaborer pour atteindre ce but. Le RAFHC croit qu'une qualité de vie améliorée pour les femmes handicapées est nécessaire et qu'elle doit commencer avec l'établissement de la sécurité économique au moyen de la protection du revenu, la participation au marché du travail, des arrangements flexibles en milieu de travail, un système national de garderies, des logements de qualité et un accès aux ressources alimentaires. Le RAFHC croit que les recommandations contenues dans ce précis de politique peuvent améliorer la vie des femmes handicapées au Canada. Le RAFHC demande que vous fassiez usage de notre organisme et que vous fassiez appel à notre expérience pour que nous puissions travailler ensemble à la création de l'égalité pour tous les Canadiens.



DisAbled Women's Network Canada/ Réseau d'action des femmes handicapées du Canada

110 Ste Therese Street, Office # 505/110, rue Ste Thérèse, bureau 505
 Montreal, Quebec H2Y 1E6/Montréal (Québec) H2Y 1E6
 Phone/Téléphone: 514-396-0009 (QC); Fax/Télécopieur: 514-396-6585 (QC)
 Toll free/ Numéro sans frais (Canada): 1-866-396-0074
 Phone the toll free number first to arrange a facsimile transmission (Canada) /
 Téléphonnez d'abord au numéro sans frais pour organiser une transmission par télécopieur
 (Canada)
 Email/Courriel: hutch@efirehose.net